

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS15

présenté par

M. Tian

-----

### ARTICLE 6

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article restreint les conditions d'éligibilité aux exonérations sociales pour les chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises (ACCRE). Or pour développer l'économie, tout est être mis en place pour faciliter la création ou la reprise d'entreprises. Cette disposition est un mauvais signal envers tous les créateurs d'entreprise.